

Séance du 21 juillet 2015

L'an deux mille quinze le vingt et un juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Sainte Colombe en Bruilhois dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Maison Commune, sous la présidence de Monsieur Hubert Duffour, Maire.

Nombre de conseillers : 19 // En exercice : 19// Présents : 12

Date de convocation du Conseil municipal : 15 juillet 2015

Présents :

DUFFOUR Hubert
COLIN Jean-Marc
SCOTTON Isabelle
RUBIN Laurent
DUMAS Véronique
RESSUGE Philippe
BASTIANI Cristelle
PORTELLA Philippe
PIACENTINI Christophe
THERASSE Olivier
DALENS Claude
COMBRES Maryse

Absentes excusées : LAFFARGUE Sandrine, LAFFORT Alexa, NONETTE Karine

Absents : AUDUREAU Elodie, FILLON CAMGRAND Jean-François, LIBOURNET Céline, CHARPY PUGET Pascal

Secrétaire de séance : BASTIANI Cristelle

Le procès-verbal de la séance précédente n'appelle aucune observation.

Ordre du jour :

A) Agglomération Agenaise:

- 1 : Transfert du patrimoine AEP et Assainissement du syndicat mixte Eau 47 à la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois suite à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2015.
2. Participation Voirie 2015 : travaux à payer sur l'année 2015

B) TRAVAUX 2015

3. Travaux sécurité voirie du bourg : choix de l'entreprise
4. travaux salle des Fêtes : Consultation des entreprises jusqu'au 28 juillet.
5. Travaux de l'abri de l'Amandier : décision sur permis de construire
6. Dossier Eglise de Mourrens : Choix de l'Architecte
7. Travaux dans les écoles pour l'été

C) Commissions communales (*présentation par les Responsables de Commissions*)

8. Comptes rendus

D) Personnel communal : absence au service technique à remplacer

E) Manifestations diverses

- Préparatifs de la sardinade
Le point sur les marchés du vendredi

F) Questions diverses :

AGGLOMERATION AGENAISE

1° Transfert du patrimoine AEP et Assainissement du syndicat mixte Eau 47 à la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois suite à l'arrêté préfectoral du 21 mai 2015 : *DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N°15*

Vu le Code Général des Collectivité Territoriales et notamment ses articles L. 5216-7 et L. 5211-25-1 ;

Vu l'arrêté n°2012254-0008 du 10 septembre 2012 modifié portant création de la Communauté d'Agglomération d'Agen issue de la fusion entre la Communauté d'Agglomération d'Agen et la Communauté de communes du Canton de Laplume en Bruilhois avec intégration de la commune de Pont-du-Casse ;

Vu l'arrêté n°2012362-0010 du 31 décembre 2012 constatant la dissolution du Syndicat Unifié d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Sud d'Agen ;

Vu l'arrêté n°2012362-0011 du 31 décembre 2012 constatant la dissolution du Syndicat Unifié d'Alimentation en Eau Potable et d'Assainissement du Sud du Lot ;

Vu la délibération du Conseil de l'Agglomération d'Agen en date du 28 mars 2013 relative à la saisine de Monsieur Le Préfet dans le cadre du transfert de patrimoine entre le Syndicat Mixte Eau 47 et l'Agglomération d'Agen ;

Vu la lettre du 12 décembre 2014 du Syndicat Mixte Eau 47 relative à la saisine de Monsieur Le Préfet pour fixer par arrêté les conditions financières applicables au retrait des communes membres de l'Agglomération d'Agen ;

Vu l'arrêté du 21 mai 2015 portant retrait des communes membres de l'Agglomération d'Agen du Syndicat Mixte Eau 47.

La Communauté d'Agglomération d'Agen avait adopté, depuis le 1^{er} janvier 2010, des statuts conférant à son établissement la compétence « Eau et Assainissement ».

Le 7 avril 2011, le Conseil d'Agglomération prend une délibération confirmant la prise de compétence « Eau et Assainissement ».

A la suite création du nouvel établissement public issu de la fusion de la Communauté d'Agglomération d'Agen et de la Communauté des communes du canton de Laplume en Bruilhois ainsi que de l'adhésion de Pont-du-Casse, l'Agglomération d'Agen a de nouveau confirmé la prise de compétence Eau Potable et Assainissement.

Selon l'article L. 5216-7 du CGCT, les communes membres de l'Agglomération d'Agen ont donc été retirées de plein droit du syndicat mixte Eau 47 compétent jusqu'alors en matière d'Eau potable et d'Assainissement.

Considérant que suite la création du nouvel établissement public, l'Agglomération d'Agen, la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois s'est retirée de plein droit du syndicat mixte Eau 47.

Considérant qu'aucun accord n'est intervenu entre le syndicat mixte Eau 47 et la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, pour déterminer les conditions financières applicables au retrait de la commune du syndicat mixte ;

Considérant que le Préfet de Lot-et-Garonne a arrêté en date du 21 mai 2015 le transfert de patrimoine du syndicat mixte Eau 47 en pleine propriété à la commune de Sainte-Colombe-en-

Bruilhois, fixant dans cet arrêté les conditions financières applicables au retrait de la commune membre de l'Agglomération d'Agen du syndicat mixte Eau 47.

Considérant qu'il y a lieu de procéder au transfert du patrimoine du syndicat vers la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois, Monsieur Le Préfet demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur ce transfert ainsi que sur la mise à disposition de ce patrimoine à l'Agglomération d'Agen pour l'exercice de sa compétence « Eau et Assainissement ».

Oui l'exposé qui précède, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- 1- DE PROCEDER AU TRANSFERT DU PATRIMOINE du syndicat mixte Eau 47 vers la commune de Sainte-Colombe-en-Bruilhois.
- 2- METTRE A DISPOSITION de l'Agglomération d'Agen les équipements nécessaires à l'exercice de sa compétence « Eau et Assainissement », dans le cadre d'un procès-verbal de transfert annexé à la présente décision.
- 3- AUTORISE Monsieur Le Maire à signer tous documents se rapportant à cette décision.

Arrivées de Madame COMBRES Maryse et Monsieur PORTELLA Philippe, ce qui porte le nombre à 12 conseillers municipaux, présents et votant en séance.

Concernant le réseau d'eau potable, une partie de la commune et notamment le bourg a subi d'importantes interruptions d'eau au cours de ces dernières semaines. Le Conseil Municipal demande une nouvelle fois la réalisation de travaux de rénovation du réseau. La demande sera réitéré lors des prochains bureaux communautaires.

2° Programmation Voirie 2015 : projet de convention :

Monsieur le Maire expose que l'Agglomération d'Agen réalise des prestations d'entretien sur les voiries communales depuis plusieurs années. Les modalités administratives et financières sont fixées par convention bipartite chaque année. Pour l'année 2015, l'Agglomération souhaite établir cette convention avant le mois de septembre et afin de réaliser cette opération financière sur le même exercice comptable.

Le conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention pour l'année 2015. Les travaux programmés durant l'année devront être réalisés pour pouvoir être payés. Le Conseil municipal accepte le principe d'une régularisation en 2016 des travaux de viabilité hivernale, fauchage et curage de fossé.

TRAVAUX

Rapporteur Monsieur Laurent RUBIN

PROJETS 2015 :

- ✓ Cheminement doux accès à BECADE et les ralentisseurs : Il a été reçu 3 offres d'entreprises de TP (MALET, TICA TP et EUROVIA) avant la date limite de réception qui était fixée au 3 juillet 2015 à 12h00 ainsi que l'offre (LACROIX) pour la fourniture de toute la signalisation verticale et le radar pédagogique. Le bureau d'étude AC2I nous a transmis le rapport d'analyse des offres et nous propose de retenir l'entreprise la mieux disante TICA TP. Mr Laurent RUBIN demande à Mr Le Maire de prendre une délibération du Conseil Municipal pour pouvoir envoyer la notification de marché et les lettres de refus aux deux autres entreprises.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- RETIENT LA CANDIDATURE de l'entreprise TI.CA.TP pour un montant de 35 526 € HT soit 42 631 € 20 TTC.
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces relatives à cette réalisation.
- ✓ Travaux à la salle polyvalente : la sous-commission Accessibilité a étudié le projet communal le 30 juin dernier, et a rendu un avis favorable. Nous avons reçu auparavant un avis favorable de la sous-commission sécurité. Nous avons communiqué à l'Architecte les noms des entreprises que nous souhaitons consulter en privilégiant celles de notre commune. Elles ont toutes été contactées. La date limite de réponse a été fixée au mardi 28 juillet. Pour éviter la programmation d'un Conseil Municipal début août et pour ne pas retarder le commencement des travaux, Mr Laurent RUBIN demande à Mr Le Maire de procéder à une délibération du Conseil Municipal afin d'autoriser Mr Le Maire à signer le MAPA.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- AUTORISE Monsieur le Maire à retenir des entreprises soumissionnaires conjointement avec la commission des Bâtiments et signer l'ensemble des pièces relatives à cette réalisation.
- ✓ L'Appentis de l'aire de jeux de l'Amandier : les ABF ont rendu un avis favorable et le permis de construire a été rendu positivement. Les travaux débuteront passé le délai de deux mois d'éventuels recours.

BÂTIMENTS

- ✓ Les travaux de restauration et de rejointoiement du muret rue des Faïenciers sont terminés.
- ✓ Le service technique a mis en place un miroir sur la place du Bruilhois en face du STOP pour une meilleure visibilité sur la voie communale n°1 par rapport à la D296 direction la salle polyvalente.
- ✓ Un extracteur d'air a été installé dans la réserve du Restaurant pour abaisser la température à l'intérieur du local.
- ✓ Eglise de Mourrens : Suite à l'appel à candidatures des architectes, Monsieur Thouin des Bâtiments de France a été retenu. La 1^{ère} phase de ce dossier à savoir une étude archéologique du bâtiment a déjà été réalisée.

VOIRIE

- ✓ Les travaux de voiries programmés en 2015 sont quasiment terminés, les services de l'agglomération transmettra un récapitulatif prochainement. Il restera encore quelques curages de fossés, du faucardage, du marquage au sol et la mise en place de panneaux de limitation de vitesse suite aux deux arrêtés municipaux de limitation de vitesse pris pour les VC 2 (à 70km/h) et 4 (à 50km/h).
- ✓ Monsieur Christophe PIACENTINI signale que le chemin de randonnée est ré ouvert. Les travaux de remise en état ont été effectués. Le Club de randonnée a déjà remercié la Commune de sa rapidité.
- ✓ La haie de Manau sera taillée la semaine prochaine.

CADRE DE VIE

Rapporteur Monsieur Jean Marc COLIN :

Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais :

Suite à une réorganisation des membres du pays de l'Agenais après les élections départementales, Monsieur Jean Marc Colin signale qu'il est devenu membre du Syndicat Mixte du Pays de l'Agenais.

Village Fleuri :

La Commune a reçu la visite du Conseil Départemental qui a apprécié les nouveaux objectifs du fleurissement communal et préconise une même continuation. La Commission se prépare maintenant pour la visite du Jury du Conseil Régional qui aura lieu fin aout.

Diagnostic Agenda 21 :

Monsieur Colin présente succinctement le diagnostic de l'Agenda 21 qui a été réalisé brillamment par Mademoiselle Céline POST, stagiaire de l'Ecole Supérieure d'Enseignement et de Professorat. Monsieur Colin signale qu'elle a accompli un excellent travail et tient à la remercier vivement.

URBANISME

Rapporteur Madame Véronique DUMAS :

Graviere CARREROT DE BACQUERAT :

Une réunion s'est tenue en Préfecture pour la réouverture de ce site par la société Roussille. Madame Véronique DUMAS accompagnée de Madame Isabelle SCOTTON et Monsieur Olivier THERASSE ont rencontré Monsieur le Sous Préfet, ainsi que Monsieur Jean DREUIL, Maire de Sérignac sur Garonne, des représentants de la Société Roussille, de la DREAL et de la DDT.

La DDT signale que le chemin communal n°2 est sinueux et étroit pour le passage de camions à fort tonnage.

La DREAL précise que la commune pourra faire des contrôles inopinés sur le site.

Madame DUMAS a confirmé la position défavorable du Conseil Municipal. En cas d'ouverture du site sur décision préfectoral, la commune exige la création d'un fossé qui rejoindra le ruisseau du Mongrenier, et l'utilisation par la Société Roussille de camions plus petits pour éviter de détruire les accotements de la voirie.

Madame DUMAS précise que la Société ROUSSILLE a envoyé une convention suite à cette réunion, qui ne tient aucun compte des demandes faites lors de cet entretien. Une réponse demandant de modifier la convention leur sera adressée.

APPROBATION DU RLPI (règlement local de publicité intercommunal) :

Le dossier de ce règlement de publicité est consultable en Mairie. Il s'agit du 1^{er} règlement de France nouvelle génération approuvé en France.

Madame Véronique DUMAS signale également que la prochaine réunion de la Commission Urbanisme aura lieu fin juillet.

COMMUNICATION

Rapporteur Cristelle BASTIANI :

Sortie du prochain bulletin municipal : le 24 septembre

Opération Octobre rose : la manifestation aura lieu le dimanche 4 octobre le matin à Goulard

Site internet : les tests ont été faits et sont concluants pour permettre le lancement d'une newsletter. La première sera envoyée fin aout pour annoncer la sardinade. Ensuite la commission prévoit un envoi mensuel avec la possibilité de faire une lettre ponctuelle en cas de besoin.
Une visite est prévue à la mairie de Pont du Casse pour voir leur mode de fonctionnement à ce sujet.

CCAS

Rapporteur Madame Isabelle SCOTTON :

Sardinade : une réunion de travail aura lieu courant Aout pour préparer cette manifestation. Un planning d'activités sera envoyé ensuite à l'ensemble du Conseil Municipal.

Plan Canicule : il a été mis en place lors de cette période de fortes chaleurs. L'ensemble des personnes âgées ont pu être jointes. Les services techniques ont fait une vingtaine d'intervention de portage d'eau. Il y a un bon retour de la part des personnes contactées qui apprécient l'attention qu'on leur porte. A la faveur de ces contacts, il y a eu aussi des demandes pour de l'aide sociale.

PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur Madame Isabelle SCOTTON :

Une réunion de la commission aura lieu le 4 aout à 20 h 30. La commission sera chargée de prévoir le remplacement pour les services techniques d'un agent absent environ 2 mois. Il est également nécessaire de prévoir une embauche pour remplacer Madame Isabelle Aroldi qui s'occupait de la garderie de l'Ecole du Haut.

MARCHES GOURMANDS

Rapporteur Monsieur Philippe PORTELLA :

Il y a une bonne participation des gens lors de ces soirées avec des produits à déguster locaux et de qualité. Des interventions musicales (bandas, groupe ...) seront mises en place lors des prochaines soirées.

AGGLOMERATION AGENAISE / COMPTES RENDUS DES DERNIERS BUREAUX COMMUNAUTAIRES :

Rapporteur Monsieur Jean Marc Colin : les power point seront envoyés à l'ensemble du conseil municipal

Bureau du 18 juin :

- Audition des riverains de la Nationale 21 d'Artigues pour le contournement de leur village et la réalisation du Pont de Camelat
- Transports scolaires : validation du tarif unique de 27 € et maintien de la ligne de 18 h pour le retour des lycées. Madame COMBRES signale que les transports deviennent une compétence de la Région.

Bureau du 25 juin :

- Eclairage public : refus du SDEE de prolonger leur contrat de 6 mois et procédure de marché public en cours.

Bureau du 9 juillet :

- Diagnostic pour le haut débit sur les 31 communes formant la prochaine Agglomération Agenaise.
- Cohésion Sociale : validation des subventions aux diverses associations
- Mutualisation : organisation d'un séminaire des maires le 26 septembre

Bureau du 16 juillet :

- Subvention du SUA : la subvention reste stable malgré la montée de cette équipe.
- Urbanisme : dématérialisation des CUa
- Opération Foncières de la technopole d'Agen Garonne : point précis à l'ensemble des Maires.

Les bureaux communautaires reprendront à compter du 26 aout 2015

QUESTIONS DIVERSES

- **Zadistes sur les terrains de la Technopole Agen Garonne :**

Monsieur le Maire signale qu'il a reçu de nombreux riverains qui subissent des nuisances au quotidien. Certains sont terrorisés et n'osent pas porter plainte en cas de représailles. D'autres ont fait des courriers mais sans réponse de la part des autorités.

Madame COMBRES précise qu'il ne faut pas hésiter à alerter la presse pour les informer des problèmes afin de faire bouger les choses. Elle précise que son collectif est contre le projet de Technopole sur dimensionné et qu'il a le soutien de 4 syndicats agricoles. Elle précise également que les membres de son collectif sont en relation quotidienne avec les services préfectoraux et le commandant de Gendarmerie pour apaiser les tensions et éviter que le climat dégénère. Plusieurs membres du conseil soulignent que la proximité de son collectif avec les ZADistes nuit au rôle protecteur que doit avoir un élu pour ses administrés.

Compte tenu de la gêne occasionnée envers de nombreux administrés inquiets de la situation sur le TAG, Monsieur le Maire demande de se positionner au conseil municipal.

Il demande donc qui est favorable à un vote non inscrit à l'ordre du jour de la séance :

1 CONTRE / 11 POUR

Monsieur le Maire propose donc de voter sur question suivante :

« Etes-vous pour ou contre le comportement hors la loi et irrespectueux des ZADistes auprès de la population? »

1 abstention / 11 Contre.

Le conseil Municipal décide donc d'engager des actions pour soutenir les riverains concernés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt-deux heures quarante.